



Procès verbal de difficultés

Par **schello**, le **17/02/2013** à **10:59**

Bonjour,
Je voudrais savoir comment faire pour que le notaire ayant été désigné pour la liquidation de ma communauté suite à mon divorce effectue le procès verbal de difficultés.
petit historique: j'en l'ai déjà rencontré en 2009, et depuis il n'a rien fait, la seule chose visuelle que j'ai vu le jour du rendez vous chez le notaire est que mon ex-femme est sortie du bureau du notaire avec son avocat avant notre rencontre, je peux supposer et j'en suis même certain qu'il y a eu arrangement entre eux.
après plusieurs relances courriers avec ce notaire, il m'a demandé 500 € pour faire ce procès verbal, je l'ai payé en octobre 2012, il m'a envoyé une preuve de paiement puis plus de nouvelles, alors je lui ai fait un courrier afin de lui demander quand il allait se décider à faire ce procès verbal, et là un courrier me disant qu'il attendait toujours mes 500 €, j'ai aussitôt fait un courrier lui demandant de qui il se moquait, et par la même occasion de fixer une date pour faire ce procès verbal, voilà maintenant un mois que je lui ai écrit il à ce jour il ne répond pas. alors ma question est que faire dans une telle situation, d'avance merci
bien cordialement à vous

Par **trichat**, le **18/02/2013** à **09:47**

Bonjour,
Dans ce type de situation, voyez avec l'avocat qui vous a assisté et représenté dans la procédure de divorce.
Un notaire qui traîne les pieds, ce n'est pas facile à bouger.
Cordialement.

Par **claunic**, le **18/02/2013** à **11:08**

BJRrn Suis à peu près dans même situation que vous.rnUn notaire qui n'en fini pas dans la liquidation matrimoniale(depuis 2010 - 1 an d'attente pour ouvrir la liquidation)et qui utilise de fausses évaluations, arrange les chiffres pour favoriser Mme. etc...rn"Il fait ce qu'il veut" (dixit mon notaire)!!!rnUne Honte pour cette profession(qui a comme ministère de tutelle " celui de la Justice")et qui, de par sa mission,est notaire des 2 parties!!!rnAlors que nous sommes d'accord (avec mon ex) sur un pacte transactionnel (avec avantage à Mme); il cherche encore et n'a pas "la même lecture" sur le plan fiscal, de mon notaire, alors il "cherche"? et le temps passe!!!J'ai abordé ce type de souci plusieurs fois sur ce site, mais aucune réponse!.rnmerci à un professionnel qui oserai répondre.rnet bon courage à Schellorncordialement

Par **trichat**, le **18/02/2013** à **11:17**

Je partage votre avis.rnrnVous rencontrez des difficultés dans la liquidation de votre régime matrimonial et de nombreuses personnes rencontrent elles aussi des difficultés dans la liquidation des successions (mon cas, plus de trois ans après un jugement, rien n'a bougé, malgré relances par LRAR, demandes d'intervention de la Chambre départementale des notaires, LRAR au juge, le tout sans succès).rnrnIl faudrait créer une vraie association de défense contre les abus des notaires.rnrnCordialement.

Par **claunic**, le **02/04/2013** à **09:17**

Bjr TRICHATrnJ'ai bien lu en son temps votre réponse et y ai donné réponse, mais ne la retrouve pas (j'ai ss doute manqué qq part)rnsuis tt à fait d'accord avec vous sur la création d'une association de défense. Les notaires semble en prendre à leur aise dans ce type de situation (et pourtant tjrs douloureuse pour tt le monde) rnJ'ai pris contact avec la chambre départ. des notaires, qui "semble" s'en occuper, mais sans réponse directe de leur part!!!rnBien que d'accord avec mon ex sur la soulte, la lecture du projet de liquidation établie me fait apparaître que je devrais dire " merci " à Mme alors que c'est moi qui abandonne entre 60 000 et 80 000 €!!!. Incroyable la manipulation des chiffres du liquidateur, qui plus est me demande de signer "avec sincérité" et lui de co-signer.rnMerci de votre réponserncordialement

Par **trichat**, le **02/04/2013** à **13:36**

Bonjour Claunic,rnrnA moi aussi, il m'arrive de voir s'évaporer des réponses sans doute par suite de manoeuvres hasardeuses! Mais ce n'est pas le sujet.rnrnComme je l'ai déjà écrit, il faut informer la chambre des notaires lorsque l'on rencontre des difficultés avec un notaire, mais les réponses ne sont pas à la hauteur de ce que l'on peut en attendre. Il y a un corporatisme puissant dans cette profession, qui est une des seules à avoir obtenu des dérogations au droit communautaire sur la libre installation -à formation et diplômes équivalents- sous prétexte qu'ils détiennent par délégation une parcelle de la puissance publique, dont ils usent et abusent sans grand contrôle.rnrnConcernant la liquidation de votre régime matrimonial, il ne devrait pas y avoir de difficulté dans la mesure où vous avez accepté "de gré ou de force" de verser à votre ex-épouse une somme rondelette!rnrnSur l'idée de créer une association de défense face aux abus des notaires -le nombre de cas où j'ai eu

connaissance de difficultés dans les relations avec un notaire est sidérant et je n'interviens sur ce site que depuis juillet 2012!-, il serait peut-être intéressant de nous communiquer des adresses mail plus personnelles. Ensuite, sur le plan pratique, je n'ai pas d'expérience particulière dans ce domaine. Et je ne sais pas si ce site peut nous apporter une aide logistique.rnrnA vous lire, cordialement.